

bill n'est pas une copie exacte des lois actuelles, pas plus que le bill soumis l'année dernière était une copie des lois antérieures. C'est une revision des lois qui existent actuellement concernant les chemins de fer, comme l'était le bill de la dernière session, et il n'en diffère guère, si ce n'est que nous croyons l'avoir beaucoup amélioré au point de vue du libellé et de la disposition de matières. Maintenant, si la Chambre est disposée à suivre cette manière de procéder, et à étudier les articles les uns après les autres, je suis convaincu que cela sera très avantageux, et, quand bien même nous rencontrerions certaines dispositions sur lesquelles les opinions pourraient être partagées, je considère qu'il serait dans l'intérêt général de connaître l'opinion des membres de la Chambre sur ces différents points. Cette discussion sera utile, et nous ne perdrons pas notre temps en procédant de cette manière. Toute disposition du bill sur laquelle il existera une divergence d'opinion, et qui sera de nature à intéresser spécialement les compagnies de chemins de fer, sera laissée en suspens pour être discutée plus tard.

L'honorable M. HAGGART : Les compagnies de chemins de fer s'intéressent beaucoup à ce bill. Je sais que tous les gérants de ces diverses compagnies se sont formés en comité dans le but d'en étudier les différentes dispositions, et ce comité a continué, avec l'aide des avocats des compagnies de chemins de fer ces travaux dans ce sens, depuis que le bill est soumis à la Chambre, afin d'y apporter les amendements qu'ils croient nécessaires. Je suis même sous l'impression qu'ils ont préparé un rapport. Il est fort possible que ce soit la faute de M. Hays—

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : Ce rapport n'est pas encore prêt, et je crois que les compagnies de chemins de fer n'en sont pas encore arrivées à une entente à ce sujet.

L'honorable M. HAGGART : Tout ce que je sais, c'est que la commission a préparé un rapport.

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : Je rapporte ce que m'a dit M. Hays à ce sujet.

L'honorable M. HAGGART : Je n'ai pas sous la main le rapport imprimé.

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : L'honorable député me paraît mieux renseigné que je ne le suis moi-même.

L'honorable M. HAGGART : L'honorable ministre peut ignorer ce qui concerne le rapport; mais je considère que la tâche du comité et de l'honorable ministre serait beaucoup plus facile à remplir si nous avions en notre possession, avant de commencer l'étude du bill, le rapport contenant les objections des compagnies de chemins de fer.

L'honorable ministre doit pouvoir nous dire s'il a vu ce rapport ou non ?

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : J'affirme à l'honorable député que je n'ai pas vu de rapport.

L'honorable M. HAGGART : J'accepte cette déclaration de l'honorable ministre, et je considère comme établi qu'il n'a pas vu ce rapport, mais d'autres personnes que le ministre l'ont en leur possession. Le fait que l'honorable ministre ne l'a pas vu n'empêche pas d'autres d'avoir vu ce rapport. Il serait peut-être préférable d'en attendre le dépôt avant d'entamer la discussion de ce bill.

M. KEMP : Les deux parties intéressées dans ce bill sont les chemins de fer et le public. Il y a deux ou trois semaines, les journaux disaient que les compagnies de chemins de fer feraient des représentations très importantes au gouvernement relativement aux dispositions de ce projet de loi. Or, on me dit qu'elles s'occupent de la chose depuis ce temps. On me dit aussi que certaines corporations publiques ont écrit au ministre pour lui demander de les entendre sur le même sujet.

Comme ces corporations avaient lu dans les journaux que les chemins de fer voulaient proposer des amendements, elles ont attendu que le gouvernement fût en possession de ces amendements pour venir à leur tour s'adresser à lui et lui demander une entrevue. Je crois que la Chambre du commerce de Toronto est dans cette position. Ses membres ont averti le ministre des Chemins de fer qu'ils désiraient être entendus une fois que les compagnies de chemins de fer auraient fait connaître leurs objections. Si l'honorable ministre a l'intention d'adopter les amendements proposés par les compagnies de chemins de fer, dans ce cas, la chambre de commerce désire être entendue à ce sujet. Mais ils ne veulent pas être obligés de faire deux voyages à Ottawa pour cela. Il est également possible que d'autres institutions représentant le sentiment public veuillent exposer leurs raisons à l'honorable ministre, car, après tout, le public est fortement intéressé dans ce bill. Comme les compagnies de chemin de fer, ainsi que les organisations représentant le public n'ont pas encore eu l'occasion d'exposer leur cause à l'honorable ministre, je prierai ce dernier de retarder la deuxième lecture de ce projet de loi jusqu'à ce qu'ils l'aient fait. Tant que nous n'aurons pas pris connaissance des raisons invoquées par les parties intéressées, je considère que nous perdons notre temps en faisant subir à ce bill sa deuxième lecture, et en le discutant article par article. J'espère donc que l'honorable ministre va fournir à ceux qui désirent s'en prévaloir l'occasion de lui faire connaître leurs objections.

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : La Chambre de commerce de Toronto m'a écrit à ce sujet; je crois que l'association des fabricants et quelques au-